

ENICARTHAGE

المدرسة الوطنية للمهندسين بقرطاج
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE CARTHAGE

ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE CARTHAGE

Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité
PROMESSE

CHAHIER DES CHARGES
Consultation N° PAQ-DGSE 06/2024

**Travaux d'aménagement de la salle de lecture à l'Ecole
Nationale d'Ingénieurs de Carthage (Local Annexe)
dans le cadre du projet
« PAQ-DGSE/Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage »**

Dans le cadre du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PROMESSE) financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), l'Ecole Nationale d'Ingénieurs De Carthage « ENICarthage » a bénéficié d'un projet PAQ-DGSE.

ARTICLE 1 : Objet:

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage sollicite des candidatures en vue d'exécuter les travaux d'aménagement de la salle de lecture à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage (Local Annexe) dans le cadre de l'exécution du projet PAQ-DGSE

ARTICLE 2 : Modalité:

La consultation, objet du présent dossier sera passée par voie de consultation restreinte.

Les offres doivent être envoyées au nom de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage sous plis anonymes au plus tard le 21/03/2024 à l'adresse suivante :

Ecole Nationale d'Ingénieurs De Carthage « ENICarthage »

45 rue des entrepreneurs– Charguia2 - 2035 Tunis Carthage (Le cachet du bureau d'ordre faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention « Ne pas Ouvrir – Consultation N° PAQ-DGSE 06/2024 – Travaux d'aménagement de la salle de lecture à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage (Local Annexe).

L'entrepreneur doit obligatoirement soumissionner pour la l'intégralité des actions à entreprendre sous peine de nullité de son offre.

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

ARTICLE 3 : Opération préalable à l'exécution des travaux :

L'entreprise qui prendra possession des lieux devra se rendre compte de la nature des travaux, des conditions d'exécution des possibilités d'accès, etc.

ARTICLE 4 : Délai d'exécution:

Le délai d'exécution de tous les travaux est fixé à trente (30) jours y compris dimanches et jours fériés.

ARTICLES 5 : Notification et ordre de commencement des travaux :

La date de commencement des travaux sera la date du lendemain de la réception du bon de commande signé.

ARTICLE 6 : Réception des travaux:

A l'achèvement des travaux l'entrepreneur est tenu d'aviser l'Administration par écrit pour procéder à la réception des travaux à l'issue de laquelle un procès verbal sera dressé.

ARTICLE 7 : Variation des prix:

La présente consultation est à caractère ferme et non révisable.

ARTICLE 8 : Mode de paiement:

Le paiement définitif se fera après réception de tous les travaux sans aucune réserve sur présentation du bon de commande et de la facture an quatre exemplaires signés et approuvés par l'administration et par l'entreprise.

ARTICLE 9 : Pénalité de retard:

L'entreprise sera passible par jour de retard au delà du délai d'exécution contractuel, d'une pénalité de retard non plafonnée égale à trente jours (30 DT) Dinars par jour calendaire de retard. Le montant de la pénalité sera déduit du montant des travaux exécutés.

Pour éviter toute incertitude sur la date d'achèvement des travaux, le soumissionnaire sera tenu d'en aviser l'Administration par écrit.

ARTICLE 10 : Changement du projet:

L'importance de chaque nature d'ouvrage pourra varier dans une proportion quelconque sans que l'entreprise puisse lever de réclamations.

Il est toutefois, stipulé que les travaux imprévus ou dépassant les quantités prévues au devis estimatif ne pourront être exécutés par l'entreprise que par ordre de l'Administration.

ARTICLE 11 : Résiliation:

Dans le cas de résiliation des travaux, la notification faite à l'entreprise précisera l'étendue de la résiliation et la date à laquelle elle sera effective. Dès la réception de la notification de résiliation, l'entrepreneur devra :

- Arrêter les travaux à la date et dans les limites indiquées par la notification.
- Résilier ou suspendre tout contrat, tout sous-traité, toute commande et toute prestation de service.
- Terminer toute partie de travail qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toutes mesures conservatoires dans les limites et dans les conditions présentées par le Maître de l'Ouvrage.

ARTICLE 12 : Prescriptions techniques:

Tous les travaux doivent être exécutés suivant le descriptif du bordereau des prix et conformément aux règles de l'art.

Lu & ACCEPTER PAR
L'ENTREPRENEUR

..... LE,

**Le Directeur de l'Ecole
Nationale d'Ingénieur de Carthage**



..... LE, 12/03/2024

Consultation N° PAQ-DGSE 06/2024

N°	Désignation	Unité	Superficie Totale	P.U HT	P.T HT
Travaux d'aménagement de la salle de lecture à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Carthage (Local Annexe).					
01	<u>Travaux de peinture :</u> - Peinture murs en surfaçaire	m ²	134
02	<u>Agencement :</u> - Fourniture et pose de deux rideaux blackout	m ²	6,60
03	<u>Revêtement du sol en PVC souple :</u> - Fourniture et pose de revêtement de sol en moquette PVC, y compris la fourniture de plinthes & les barre de seuil	m ²	36
04	<u>Eclairage & Electricité:</u> - Changement de 03 luminaires simple par des luminaires doubles (1,20) LED, y compris rangement des blocs de prises.	03	
05	<u>Travaux de réparation et de capitonnage :</u> - Réparation de la porte d'entrée de la salle de lecture - Capitonnage d'une porte, double face <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimension standard ▪ Couleur du similicuir à choisir ultérieurement 	Ens. 01	
TOTAL H.T :				
T.V.A 19% :				
Total TTC:				

*Le Fournisseur
(Cachet & Signature)*

*Le Directeur
De l'Ecole Nationale d'Ingénieur de Carthage*

